

Consultation publique
Reconversion de la Maison mère des sœurs de Sainte-Anne

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PROMOTEUR

Date : 10 mai 2018

Heure : 13h30 à 15h30

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents :

Du promoteur

- Jean- François Gilker, Bâtir son quartier, coordonnateur de l'équipe de développement.
- Carlos Martinez, Bâtir son quartier, agent de développement.

De l'Office de consultation publique de Montréal :

- Marie Leahey, présidente de la Commission
- Danielle Sauvage, Commissaire
- Matthieu Bardin, secrétaire-analyste

Excusé :

- David Hanna, Commissaire

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

La présidente de la commission, Marie Leahay, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. Un ordre du jour est distribué.

2. Le cheminement du projet

La présidente de la commission a demandé aux représentants du promoteur de décrire brièvement le cheminement du projet.

3. La préparation de la consultation publique

Les séances publiques d'information

Les séances publiques d'information débuteront le 29 mai en soirée à la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne, Salle Marie-Anne Blondin, #3078 - 3A (3e étage) et se

poursuivront possiblement le lendemain. L'objectif des séances d'information est de présenter le projet et de répondre aux questions du public et de la commission dans un climat serein et empreint de courtoisie.

Cette première soirée d'information débutera avec une présentation du contexte réglementaire par les représentants de l'arrondissement suivie d'une présentation du projet par les représentants du promoteur.

La présidente de la commission invite les représentants du promoteur à se préparer sur divers sujets qui sont susceptibles d'être abordés en consultation publique dont notamment : la conception du projet, les usages, etc.

Les séances d'audition des opinions

Les séances d'audition des opinions débuteront le 20 juin 2018 en soirée (au même endroit que la séance d'information) et se poursuivront possiblement le lendemain. Au moment des séances d'audition des opinions, les personnes inscrites seront invitées à présenter leur mémoire à la commission qui pourra par la suite poser quelques questions afin de s'assurer de bien comprendre les éléments du mémoire.

4. Le dossier de documentation

Les documents fournis ont été déposés sur le site Internet de l'OCPM (ocpm.qc.ca).